

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.051

L'An deux Mille Sept, le 29 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 mai 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 mai 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. BOISNARD
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID-COURTIN, M. GUIARD.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE ROYAN - BILAN DE LA CONCERTATION**

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 septembre 2005, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2005 a défini les modalités de concertation comme suit :

- Annonce de la concertation par encarts dans la presse,
- Annonce de la concertation par affiches déposées sur le mobilier urbain et dans les locaux publics,
- Mise à disposition des éléments d'études à la Mairie de Royan pour que le public puisse suivre l'évolution du projet,
- Mise en place d'un recueil de propositions à la Mairie,
- Réunion avec les commissions municipales et extra-municipales concernées, les associations d'habitants, de professionnels, réunions publiques, etc...

Au cours des études, les modalités de concertation définies au préalable ont été entièrement respectées voire étendues. La concertation s'est déroulée comme suit :

Panneaux de concertation :

Affichage des panneaux relatifs aux enjeux du diagnostic et aux bases du projet d'aménagement et de développement durable lors de la réunion publique du 20 avril 2007 puis affichage en mairie et au Palais des Congrès jusqu'à ce jour. Ces panneaux et plaquettes sont à la disposition du public en mairie et au Palais des Congrès.

Registre :

Un registre a été mis à disposition du public dès le lancement des études. Ce registre était en libre accès à l'annexe de la mairie, 15, avenue de Pontaillac.

Réunions publiques :

Deux réunions publiques ont été organisées au Palais des Congrès les 5 et 20 avril 2007 pour présenter, avant arrêté par le Conseil Municipal, l'ensemble du projet de Plan Local d'Urbanisme et l'explication des choix retenus.

Réunions spécifiques :

Plusieurs réunions de concertation spécifiques ont été organisées avec les partenaires institutionnels et associations de la commune. Outre les réunions de travail régulières avec l'Architecte des Bâtiments de France, des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'architecte conseil de la commune (CAUE), se sont tenues :

- Une réunion de présentation et d'échange sur les enjeux du diagnostic et du PADD avec les Personnes Publiques Associées le mardi 28 novembre 2006,
- Une réunion de présentation et d'échange sur la traduction réglementaire avec les Personnes Publiques Associées le 28 mars 2007,
- Une réunion de présentation et d'échange sur les enjeux du diagnostic et du PADD, ainsi que sur la traduction réglementaire, avec les Personnes Publiques Concertées le 28 mars 2007,

Communication de l'information :

L'information relative aux réunions publiques s'est faite :

- par voie de presse,
- par affichage sur les panneaux municipaux.

Elle a été accompagnée par l'édition et la diffusion d'un bulletin spécifique présentant l'ensemble du projet de Plan Local d'Urbanisme et l'explication des choix retenus.

Par ailleurs, différentes études ont été mises à disposition du public, au service urbanisme de la Ville de Royan, en fonction de l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

Ces différents outils de concertation ont généré une forte participation lors des réunions de concertation et de nombreuses observations sur les documents présentés ou proposés (118 requêtes enregistrées sur le registre mis à disposition dont 7 portaient sur le fond et les objectifs du projet de PLU). Les observations formulées ont porté sur les thèmes suivants :

- préservation du patrimoine architectural et paysager des quartiers balnéaires et maintien de la ZPPAUP, préservation de « la Tache Verte »,
- préservation du patrimoine architectural issu de la reconstruction, favoriser la créativité et la modernité architecturale,
- préservation des marais et des zones agricoles,
- gérer la juxtaposition d'immeubles de 5 étages et de bâtiment d'habitat individuel pour éviter une dégradation du cadre de vie sur certains quartiers,
- recherche d'équilibre commercial entre le centre ville et Royan 2,
- maintenir la gare en centre ville et améliorer la desserte de la ville,
- permettre l'accès au logement pour tous, notamment logements adaptés,
- recherche d'équilibre dans l'application des dispositifs de la Loi Engagement National pour le Logement en ce qui concerne la part des logements aidés/équilibre d'une opération globale de logements,
- prévoir un rythme de développement où développement de l'habitat et développement économique sont liés, et envisager une politique foncière permettant de répondre à ces objectifs de développement
- prise en compte des nuisances de la rocade et limiter les constructions aux abords de celle-ci,
- localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- avenir du centre-ville (espaces publics, déplacements, stationnement...).

Le projet de PLU prenait déjà en compte quelques observations ou répondait déjà à certaines de celles-ci. Par ailleurs, des observations formulées ont permis de faire évoluer la réflexion et de modifier certains points notamment en terme de traduction réglementaire (tant sur le règlement que le zonage associé). Le document d'urbanisme a notamment été modifié sur les points suivants :

- Elargissement de l'application des dispositions de l'article L. 123-1 7° du Code de l'Urbanisme destiné à « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, rues, (...), à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique (...) »,
- Renforcement de la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la rocade,
- Ajustement du plan de zonage pour mieux gérer la juxtaposition d'immeubles de 5 étages et de bâtiments d'habitat individuel,
- Poursuite des ajustements du règlement secteur par secteur en particulier sur l'aspect extérieur des constructions et sur le stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 300-2,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2005 ayant prescrit la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de la concertation,
- VU les moyens de concertation mis en œuvre dans le respect des modalités définies initialement,
- VU le nombre important d'observations formulées par les citoyens et usagers dont certaines ont permis de faire évoluer positivement le document à l'étude,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le bilan de la concertation préalable à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme tel que précité.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet. Elle sera affichée en Mairie durant un délai d'un mois, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mai 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT